

Déduction fiscale, comment ça marche ?

SOL EN SI, association de lutte contre le sida reconnue d'utilité publique par décret du 5 juillet 1996, vous fait bénéficier à ce titre de réductions d'impôts.

66 % de votre don à SOL EN SI sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vos dons dépassent le plafond vous pourrez reporter sur 5 ans la déduction de l'excédent. **Exemple : un don de 50 € ne vous revient qu'à 17 € et SOL EN SI dispose véritablement de 50 € pour mener ses actions.**

Les dons versés à SOL EN SI par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction de 60 % dans la limite de 0.5 % de leur chiffre d'affaires. Si cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après la prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices, et sans que le plafond (0,5 % du CA de l'exercice) ne puisse être dépassé.

Pour bénéficier de cette réduction, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal annuel à joindre à votre déclaration d'impôts, si vous choisissez le prélèvement ou dans l'année en cours pour les dons ponctuels.

Vous avez des questions concernant les dons ?

Contactez Fabienne RITTER au service des collectes de fonds
Courriel : dons@solensi.org ou tél. : 01 44 52 78 73

Bon de soutien à renvoyer à : SOL EN SI, 10 rue Duvergier 75019 PARIS

Les fonds collectés par Sol En Si sont affectés à l'ensemble de ses missions sauf précision de votre part.

Vous trouverez au dos du coupon, les informations relatives aux avantages fiscaux de votre don.

Agissons dans la durée, le prélèvement

J'agis de façon régulière par un don mensuel, que je peux suspendre à tout moment :

10 € 15 € 20 € 30 € autres €

J'ai noté que je serai prélevé le 5 de chaque mois du montant indiqué ci-dessus.

Je complète la demande de prélèvement qui figure au dos.

Je recevrai un reçu fiscal après le dernier prélèvement de l'année.

Je soutiens les actions de Sol En Si, je fais un don ponctuel

J'agis de façon ponctuelle

30 € 50 € 75 € 100 € autres €

Je joins mon don à l'ordre de SOL EN SI, par :

Chèque bancaire Carte bancaire sur le site (don sécurisé) : www.solensi.org

Je recevrai un reçu fiscal prochainement.

Conformément aux articles 39 et suivants la loi n°78-17 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant une demande par courrier à Sol en Si.

Vos coordonnées :

Pour me joindre

courriel

téléphone

date de naissance : / /

Fait à :

Le :

Signature :

Autorisation de prélèvement

Veillez à bien remplir les informations ci-dessous et à joindre votre RIB.

Nom et adresse de l'association bénéficiaire : **SOLIDARITE ENFANTS SIDA, 10 rue Duvergier 75019 Paris**

Numéro national d'émetteur : 423 535

Compte à débiter

Nom, adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

.....
.....

code postal : Ville :

Désignation complète du compte à débiter

Banque	Guichet	n° de compte	clé RIB

Nom et adresse du débiteur :

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. Je pourrai faire suspendre l'exécution des prélèvements par simple demande à SOL EN SI, signifiée au plus tard 15 jours avant le prélèvement.

Date et signature :